

précédentes lettres..... — Conformément aux intentions du Roi, ce n'est qu'avec beaucoup de réserve, qu'elle met entre les mains des gouverneurs des provinces des forces destinées à agir contre les sectaires. Elle n'a pu se dispenser d'en donner au comte d'Égmont, comme aux autres, afin de ne lui montrer pas trop de défiance : mais ç'a été pour elle un motif de ne leur en confier pas davantage, car elle craint que tous les soldats qui seront sous les ordres du comte, ne soient autant d'ennemis du Roi (1). — Il est parti maintenant pour son gouvernement avec toute sa famille, se déclarant fort mécontent de la duchesse, et se plaignant de ce qu'elle ne lui témoignait plus la même confiance qu'auparavant, bien qu'elle ait tâché de le persuader du contraire. — Malgré les protestations qu'il a faites, à son départ, de s'employer pour la conservation de la religion en Flandre, elle appréhende qu'il n'aille y tramer quelque complot contre le service de Dieu et du Roi : « car, ajoute-t-elle, on ne peut attendre de lui » rien de bon, après tant de marques du contraire, et ce qui est arrivé lors de » son autre voyage en Flandre, où, un jour après qu'il en fut parti, les églises » furent saccagées. La même chose est arrivée à Anvers, au moment où en sortit » le prince d'Orange, lequel a maintenant, de son autorité, et sans demander » mon avis, accordé aux sectaires, dans l'intérieur de la ville, trois lieux pour » leurs prêches, alléguant que cela était nécessaire afin d'apaiser le peuple, et » de rendre l'activité au commerce. Je lui ai ordonné de révoquer cette concession, car je ne veux ni l'approuver, ni y consentir, mais remettre le tout à V. M. (2). » — L'exemple du prince d'Orange avait engagé le comte de Hornes à prendre des dispositions semblables à Tournay; mais la duchesse lui a écrit, pour qu'il les révoquât, et s'en revint à Bruxelles, attendu que Beauvoir (3),

(1) *Che io dubito forte che quelle gente che staranno sotto di lui, saranno tanto inimici di V. M.*

(2) *Perchè non si può sperare cosa buona, avendo visto tanti segni, et quel che fece ne la sua andata l'altri giorni là, che, come volto le spalle, seguì un dì dappoi la ruina et la desolatione de le chiese; et il medesimo intervenne al punto che uscì Oranges di Anvers, il quale a concesso adesso in quella villa, di sua auctorità, et senza consultarmelo à me, tre luoghi dove possano predicare li sectarii dentro di la villa, allegando che, per quietar il popolo, et farli tornare mercancie à la sua contrattatione, era necessario questo, il che io ho ordinato che debba rivocare, perchè nè voglio aprovarlo, nè consentirlo, se no rimeter il tutto à V. M.*

(3) Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, gentilhomme de la bouche de la duchesse de

était déjà entré dans le château de Tournay, avec sa compagnie d'infanterie. Ainsi gardé, et devant être approvisionné dans la huitaine, ce château ne sera plus exposé au risque d'être pris par le peuple, comme cela avait été sur le point d'arriver.—Beauvoir, ayant terminé là, viendra avec sa troupe servir d'escorte et de garde à la duchesse, qui le remplacera dans le commandement dudit château.— A défaut d'un autre pour cette mission, la duchesse a dû envoyer le comte d'Hooghstraeten à Malines (1), bien que lui-même ait demandé de désigner un plus grand nombre d'endroits où ces scélérats d'hérétiques puissent prêcher leurs dogmes. — Ils semblent s'être donné le mot pour gagner, chaque jour, l'un après l'autre, plus de terrain; et, si le Roi ne prend le parti d'arriver tout de suite, décidés, comme ils le sont, à précipiter les choses, et à assembler les états généraux, il n'y aura plus de remède à opposer au mal. — Si les mesures que prend la duchesse ne répondent pas au désir du Roi, c'est que, dit-elle, elle ne peut empêcher qu'au conseil d'État, les trois ou quatre seigneurs les plus influents ne fassent tout à leur guise, et à la convenance des confédérés : les autres, en nombre inférieur, n'osent y contredire, et le président, qu'on menace de tous côtés d'assommer et de mettre en pièces, est devenu d'une timidité incroyable. — Les mêmes menaces sont faites d'ailleurs à tous ceux qui se montrent bons catholiques et fidèles vassaux du Roi, et les empêchent d'émettre leur avis.— Il n'y a que Mansfelt, Berlaymont, Noircarmes et le duc d'Arschot, qui se conduisent bien au conseil, lorsqu'ils y assistent : c'est pourquoi la duchesse les recommande à la bienveillance du Roi, et particulièrement Mansfelt.— Elle tient de ce dernier que, dans l'intention de chasser les bons catholiques des Pays-Bas, et d'enlever ces provinces au Roi, on fait des levées de troupes en Saxe et dans la Hesse; que tous les princes protestants d'Allemagne sont ligüés avec les confédérés, et veulent non-seulement expulser de leur pays tous les

Parme. Il entra au château de Tournay, dans la nuit du 30 au 31 août, à la tête de 200 hommes de pied. Voyez les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, p. 417.

(1) Sur cette mission du comte d'Hooghstraeten à Malines, et sur celle dont il fut chargé depuis à Anvers, voyez la *Défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hocstrate, etc.*, publiée par la Société des Bibliophiles de Mons, d'après l'édition originale de 1568; augmentée de la *Correspondance inédite du comte de Hoochstraeten avec Marguerite de Parme, lors de sa mission à Anvers, et d'une Notice historique et biographique sur ce seigneur*. Mons, Hoyois-Derely, 1838.

catholiques réfugiés des Pays-Bas, mais encore provoquer une révolution générale, détrôner les souverains, ruiner la maison d'Autriche, et faire en sorte, finalement, que les autres hérétiques en agissent de même, en France, en Angleterre et partout ailleurs où ils seront les plus forts.—La duchesse envoie au Roi, dans l'intérêt de son service, mais en lui recommandant de ne laisser voir à personne des Pays-Bas ce qu'elle lui écrit de main propre, ou en chiffre, l'exposé, que lui a remis Mansfelt, de ce qu'il pourrait représenter à l'Empereur, s'il était envoyé auprès de lui, concernant les moyens de prévenir les complots dont il s'agit. — Jusqu'à présent, la duchesse n'a pris aucune résolution touchant la mission que Mansfelt serait si propre à remplir, en cette conjoncture, auprès de l'Empereur; mais elle se demande, pour le cas où il en serait chargé, par qui elle le remplacerait dans son gouvernement, où les sectaires veulent aussi commencer à prêcher, comme le Roi le verra par la lettre en français. — Mansfelt est parvenu, selon que S. M. l'avait ordonné, à éloigner d'Anvers Hames (1), dont la présence était si pernicieuse, et qui est parti il y a trois ou quatre jours pour la cour de l'Empereur, à moins qu'il n'aille comploter quelque chose en Allemagne. — L'amman d'Anvers, quoiqu'il doive être considéré comme un homme suspect, s'emploie pourtant à empêcher les prêches dans la ville et ses environs. — La duchesse se loue des bons offices rendus à Arras et dans tout l'Artois par le vicomte de Gand (2). Il en est de même du comte du Rœulx (3), de Noircarmes (4), de Rassenghien (5) et de Morbecque (6), gouverneur d'Aire; elle demande pour tous quelques bonnes paroles du Roi. — Mansfelt a dit à la duchesse que l'amiral de France avait envoyé en poste, à Bruxelles, un de ses gentilshommes, pour s'aboucher avec le comte Louis de Nassau, et machiner

(1) Voyez ci-dessus, p. 399, note 2.

(2) Robert de Melun, vicomte de Gand, gouverneur des ville et cité d'Arras.

(3) Jean de Croy, comte du Rœulx.

(4) Philippe de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes, bailli et capitaine de Saint-Omer, commandeur de l'ordre d'Alcantara. La duchesse l'avait établi, par lettres patentes du 1<sup>er</sup> juillet 1566, lieutenant, capitaine général et grand bailli de Hainaut et gouverneur de la citadelle de Cambrai, par provision et durant l'absence du marquis de Berghes.

(5) Voyez ci-dessus, p. 450, note 1.

(6) Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque, bailli et capitaine de la ville d'Aire et du château de la Motte-au-Bois.

contre le service de Dieu et du Roi, et qu'on avait saisi une dépêche de don Francès de Alava, adressée à la duchesse, ou à Mendivil, et contenant l'avis de la prochaine arrivée du Roi avec des troupes, ainsi que de l'alliance qu'il avait faite avec le roi de France, pour venir couper dans le pays les têtes de quatre principaux seigneurs, parmi lesquels serait Mansfelt lui-même. La duchesse ne voit en cela qu'une invention, pour faire précipiter la marche des choses, et déterminer Mansfelt à se réunir aux confédérés. Elle sollicite, à cette occasion, en sa faveur, quelques marques de la satisfaction du Roi. — Elle croit devoir avertir le Roi, à tout événement, que les confédérés, selon ce qu'on dit, se sont alliés avec les Suisses, qui leur ont promis de s'opposer au passage de S. M. par la Savoie, et que, d'un autre côté, on se propose d'envoyer en Espagne, par Séville, 30,000 volumes de Calvin, pour les répandre dans les provinces de ce royaume. Le principal promoteur de ce projet serait Marco Perez, à Anvers. Si la nouvelle se confirme, la duchesse ne négligera rien, pour empêcher l'exécution de ce dessein. — Elle engage le Roi à faire surveiller tous les navires qui arriveront en Espagne, où il est question aussi d'envoyer dix prédicants. — Le comte d'Egmont lui disait, il y a quelques jours, qu'on avait abattu des églises à Lisbonne et à Grenade : bruits évidemment faux, et dont on se sert pour stimuler les mauvais et décourager les bons. — La duchesse conclut, en demandant la prompte expédition de Lembo, avec une résolution du Roi sur ses affaires particulières. (*Ital.*)

Liasse 530.

470. *Lettre autographe du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 septembre 1566.* Madame de Parme l'ayant prié de ne pas l'abandonner, et de s'employer pour la garde de cette ville, il a fait à cet égard tout ce qui lui a été possible. — « Je ne veulx escrire à V. M. le désordre et sacrilèges qui » se font en ce pais, estant certain que Madame advertist à V. M. au long : bien » veulx-je dire, selon mon devoir m'oblige, que les choses, que sont présente- » ment encore bons, ne peulent estre longtempz conservez, sy ce n'est par la » venue de V. M., ou asemblement des estatz généraulx, carre les affaires s'em- » pirent de jour à aultre, voire sy avant, qu'il est à craindre, où le remède » prompt n'est donné, les choses venir sy avant, qu'il sera difficile à savoir pro- » voir. » (*Franç.*)

Liasse 530.

471. *Lettre de la duchesse de Parme au seigneur de Chantonay, ambassadeur de Philippe II à Vienne, écrite de Bruxelles, le 15 septembre 1566.* Elle lui rappelle sa lettre du 4 août, lui en recommande l'objet; l'entretient de ce qui se passe à Anvers, Bois-le-Duc, Tournay et Valenciennes; le prie d'insister auprès de l'Empereur, afin qu'il s'oppose aux levées que George Van Holl et Munchausen font pour les confédérés; lui fait connaître les motifs qu'elle a eus de retenir des lettres que le Roi avait écrites à l'électeur de Saxe et à plusieurs princes de la Germanie. — Elle lui parle ensuite longuement de Hames, Toison d'Or, qui, sur les observations de plusieurs chevaliers de l'Ordre, a quitté les Pays-Bas il y a huit jours, pour se rendre en Allemagne. Elle dit, entre autres, que, s'il n'a pas été châtié comme il le méritait, c'est qu'on ne l'a pu faire, « pour » estre officier de l'Ordre, n'estant par ce justiciable que devant la personne de » S. M. et chapitre de l'Ordre (1). » (Franç.)

Liasse 531.

472. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Rome, le 18 septembre 1566.* Il a remis au pape la réponse du Roi au bref de Sa Sainteté, touchant son voyage en Flandre. Il ne lui a pas toutefois parlé de ce voyage dans des termes conditionnels, mais comme d'une chose arrêtée: il dit les raisons qu'il a eues pour cela. — Il a rendu compte à Sa Sainteté de ce dont le Roi l'a chargé par sa dépêche du 12 août; elle a paru satisfaite de tout, et a promis le secret. — Il lui a ensuite représenté l'état où étaient les finances du Roi; les grandes dépenses qu'il avait dû faire les années passées, et devait faire encore, en lui faisant observer que, sans son aide, le voyage en Flandre serait de peu d'effet. Mais quoique, sur ce point, S. S. lui dit de bonnes paroles, quand il en vint aux choses que le Roi désirait d'elle, il la trouva dure et scrupuleuse à l'excès. — Tout ce qu'il a pu obtenir de Sa Sainteté, c'est qu'elle aimait le Roi tendrement, qu'elle voudrait l'aider de son sang et de ses trésors, si elle en possédait, ajoutant que le Roi partit d'Espagne, et qu'elle promettait alors de lui accorder tout ce qu'en bonne conscience elle pourrait. — De tout cela, le grand commandeur infère que le pape n'est pas persuadé de la volonté du Roi de se mettre en voyage. — Sa Sainteté a envoyé Alexandre Cassal, pour féliciter le

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCIX.

Roi de l'accouchement de la Reine (1). — On parle à Rome d'une entrevue que le pape aurait avec le Roi, à son passage par l'Italie. Le grand commandeur discute les raisons qui militent pour et contre cette entrevue.

Liasse 902.

473. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le 18 septembre 1566.* Il le remercie des nouvelles et des avertissements contenus dans ses lettres des 27 juillet, 3, 11, 19 et 29 août, sur les affaires de Flandre, et le prie très-affectueusement de les lui continuer. — Il est bien déterminé à se rendre aux Pays-Bas, et, afin de hâter son voyage, il se dispose à partir pour Madrid, quoiqu'il ne soit pas entièrement rétabli encore de la fièvre tierce dont il a souffert. — Il reconnaît que ce voyage est de la dernière importance pour le service de Dieu et de son Église. — Il assure au cardinal qu'il ne désire rien plus en ce monde, que de remettre les Pays-Bas en leur ancien état; que, pour atteindre ce but, il exposera de grand cœur non-seulement les autres États qu'il possède, mais sa propre vie, et beaucoup d'autres, s'il les avait; que celles-ci ne sont rien, quand il s'agit d'affaires qui touchent l'honneur et le service de Dieu. — Il attend avec impatience la réponse du pape sur les demandes qu'il lui a faites. — Il informe Granvelle qu'il a fait savoir à la duchesse de Parme qu'elle ne devait en aucune manière permettre l'assemblée des états généraux; et, comme on est allé jusqu'à dire qu'ils s'assembleraient de leur propre autorité, il a adressé à sa sœur, pour cette éventualité, des lettres aux états, afin de les détourner d'un tel dessein: mais elle n'usera de ces lettres, que dans le cas où elle verrait qu'ils veulent absolument se réunir; jusque là, elle doit les tenir secrètes. — Le Roi, selon l'avis du cardinal, écrira à M. de Vergy et au parlement de Bourgogne. — Il termine, en le remerciant du soin qu'il apporte à le tenir informé de ce qui l'intéresse, etc. (2).

Liasse 532.

474. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Ségovie, le 19 septembre 1566.* — Il a reçu les lettres de la duchesse, du 22 et du 29 août, et le secrétaire Courtewille lui a communiqué la dépêche qu'elle a écrite au Roi.

(1) La reine était accouchée, dans la nuit du 11 au 12 août, d'une princesse que le nonce du pape, l'archevêque de Rossano, baptisa, et à laquelle il donna les noms d'Isabelle-Claire-Eugénie. Ce fut à cette princesse, qu'en 1598, Philippe II céda les Pays-Bas.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° C.

— « Madame, dit-il, j'ay entendu, à mon très-grand regret, l'estat présent des  
 » affaires de pardelà, et les desordres et insolences qui s'y font, que j'ay gran-  
 » dement resenty, comme je doibz, estant vassal et serviteur de S. M., et pour  
 » estre de la patrie; et n'euisse jamais pensé que les choses fussent venues si  
 » avant, et que ce peuple se fût tant dismandé..... V. A. peult considérer le re-  
 » sentyment qu'en aura S. M., entendant tout ce qui s'est passé pardelà, dont je  
 » la puis bien assurer que l'on en parle icy diversement, et, ce qui me desplaît  
 » le plus, que c'est avecq tant d'occasion. » — Le marquis de Berghes, qui  
 avait été indisposé pendant son voyage, est retombé malade, et lui donne des  
 inquiétudes sérieuses. (*Franç.*)

Liasse 535.

475. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 22 septembre 1566.* Il répond à ses lettres des 17, 18, 27 et 30 août : s'il ne le fait pas de sa main, c'est que, quoique étant entré en convalescence, il est trop faible encore, pour écrire. — Il a vu, par lesdites lettres, l'état de la religion et des autres affaires publiques aux Pays-Bas : Mendivil, qu'elle lui a envoyé, lui en a aussi rendu compte. Cela lui a causé une grande peine, d'autant plus qu'il y va de l'honneur de Dieu et de son Église. — Il pense, nuit et jour, aux moyens d'y remédier, et il ne s'occupe d'autre chose, que d'accélérer son départ pour les Pays-Bas, au point qu'il n'attendra pas d'être rétabli au bois de Ségovie, mais qu'il se rendra promptement à Madrid, afin de hâter ses préparatifs. — Il est bien satisfait du zèle et de la diligence de sa sœur, et la prie de les continuer. — Quoque, dans ses lettres en français (1), il lui fasse savoir sa volonté touchant l'assemblée des états généraux, il lui répète qu'elle ne doit en aucune manière consentir à leur réunion. — S'il arrivait que l'impudence allât si loin, que les états s'assemblassent de leur propre autorité, comme ils en ont fait la menace, pour ce cas, il lui envoie des lettres qu'elle leur fera tenir, afin d'y mettre opposition. — Il lui recommande le plus grand secret à l'égard de ces lettres : il importe qu'on ne sache pas qu'il a été obligé de recourir à une pareille mesure, si elle peut s'éviter.

Liasse 532.

(1) Les deux lettres du 3 octobre, qui ont été publiées dans le *Supplément à Strada*, p. 456 et 459. La première de ces lettres explique pourquoi l'envoi de la dépêche espagnole, du 22 septembre, fut différé de onze jours.

476. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1566. (En chiffre.)* Elle accuse la réception des lettres du Roi, du 30 août (1), ainsi que des expéditions nécessaires pour la levée de troupes. — Elle regrette qu'il ait communiqué cette dépêche aux deux seigneurs de là-bas (2), qui, pas plus que les autres, et surtout le comte d'Egmont, ne désirent qu'il soit pris de pareilles mesures. — Proposition faite par les catholiques d'Anvers et de Bois-le-Duc à ceux de Bruxelles et du Brabant, pour se liguier entre eux, sous le prétexte de protester, et de se séparer mieux de la rébellion survenue à Anvers, Bois-le-Duc et Lierre; mais la duchesse craint que le motif réel de cette proposition ne soit de s'entendre, afin de renoncer à leur serment de vasselage envers le Roi, et de se déclarer libres, sous la protection de l'Empire : ce à quoi ceux de Bruxelles n'ont pas voulu prêter l'oreille jusqu'à présent. La duchesse tient ces informations du pensionnaire de la ville. — Le prince d'Orange, qui avait fait des instances pour aller en son gouvernement de Hollande, a changé d'avis : il est à croire qu'il l'a fait à dessein. C'est par son instigation, et par celle de son frère, qu'agissent en tout ceux d'Anvers. — Complot contre les frères de Saint-François, qu'on a voulu assommer. — Un prêtre, ayant essayé de faire un baptême à la huguenote dans une église, a été obligé de s'enfuir, par suite du bruit que le prince d'Orange fit de cette tentative. — Malgré les représentations de la duchesse, lui et ceux du magistrat ont laissé construire à Anvers deux temples protestants. — Conférence de la duchesse avec le bourgmestre d'Anvers, deux échevins et un pensionnaire de cette ville, envoyés pour demander que le prince d'Orange continuât d'y demeurer. Réprimande qu'elle leur a adressée, à cette occasion, pour leur tolérance envers les hérétiques. — Le prince a eu, avec le comte Louis, son frère, deux comtes allemands et Straelen, qui est son âme damnée, une entrevue où l'on dit qu'il s'est agi de levées à faire en Allemagne. — Gresen, facteur de la reine d'Angleterre à Anvers, a invité le prince d'Orange à un banquet. Il y a eu entre eux de grands dis-

(1) Il y a huit lettres, en français, du Roi à la duchesse de Parme, en date du 30 août. Sept de ces lettres ont été publiées par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 166-181. Par la huitième, le Roi envoyait à sa sœur des lettres de change de 200,000 écus, et des lettres pour les évêques, les chapitres, les universités de Louvain et de Douai, les abbés et les conseils provinciaux.

(2) Berghes et Montigny.



cours, qui surtout ont roulé sur la défense faite par l'Empereur à tous les sujets de l'Empire de servir aux Pays-Bas contre le Roi : ils ont exprimé à ce sujet un vif mécontentement, et fait de grandes bravades, disant que, si l'Empereur et le Roi croyaient qu'ils ne trouveraient pas d'appui, ils se trompaient fort. A la fin du banquet, on chanta en musique la chanson française (1) que la duchesse envoie au Roi. — Le comte Louis de Nassau est allé dernièrement trouver le duc de Clèves : il y a lieu de croire que c'est son frère qui l'y a envoyé, et qu'il n'a pas été chargé d'y traiter de choses qui fussent dans l'intérêt du Roi. — Le comte d'Egmont a conclu, en Flandre, avec les ministres des secrétaires, ce que le Roi verra par la lettre en français (2) et par les copies qu'elle lui envoie. Elle n'a pas voulu consentir, selon qu'il le proposait, à ce qu'il fût pardonné généralement à ceux qui ont pris les armes, saccagé les églises, et commis des sacrilèges, mais seulement à ceux qui, s'étant laissé abuser et séduire, se repentiraient et viendraient demander pardon, en considérant encore l'âge et le sexe. Ledit comte ne lui a pas répondu; mais elle ne doute pas qu'il ne reste mal satisfait. — Le comte de Hornes est toujours à Tournay, quoique la duchesse lui ait écrit par trois fois de revenir (3). Il a fait en cette ville beaucoup de choses en opposition aux instructions qu'il avait d'elle. Il a continuellement près de lui d'Esquerdes, Villers et trois ou quatre autres huguenots, les plus remuants et les plus méchants esprits qu'il y ait parmi eux tous, particulièrement d'Esquerdes, qui ne pense jamais à autre chose, qu'à souffler l'esprit de sédition et de révolte. — Il est à la recherche d'un trésor caché dans l'église cathédrale, quoique la duchesse lui ait ordonné de ne pas le faire : elle suppose qu'il a l'intention de s'en emparer. — Elle a fait prêter, par Moulbais (4), lieutenant de M. de Montigny, le serment qu'il ferait bonne garde au château de Tournay, craignant que Hornes et les confédérés ne voulussent s'en rendre maîtres : elle n'est pas encore hors de tout soupçon à cet égard, parce que ledit comte a fait venir au château la princesse d'Épinoy, et sa fille, épouse de Mon-

(1) Je n'ai pas trouvé cette chanson à Simancas.

(2) Cette lettre de la duchesse en français, qui porte aussi la date du 27 septembre, et qui n'a pas été imprimée, existe dans nos Archives.

(3) Voyez les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, p. 416 et suiv.

(4) Jean du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais. Il mourut au mois de juin 1568. Voy. les *Bulletins*, etc., t. XI, p. 435.

tigny, pour que cette dernière y fasse ses couches, et cela malgré les représentations de la duchesse, et son offre de recevoir madame de Montigny au palais de Bruxelles. Hornes, d'Esquermes, Villers et les autres confédérés profitent de la présence des deux dames au château, pour les y visiter, et en même temps, ils examinent les fortifications : ce qui peut avoir de grands inconvénients. — Elle n'a pas cru néanmoins qu'il fût convenable d'en faire sortir ces dames, l'une étant la femme, et l'autre la belle-mère du gouverneur : mais, la princesse d'Épinoüy ayant écrit à Noircarmes, pour lui demander avis sur le lieu le plus sûr où elle pourrait se retirer avec sa famille, la duchesse a engagé Noircarmes à lui désigner la ville de Mons. — Destruction d'images de saints dans une église hors des murs de Gueldre. — Levées de chevaux ordonnées par le prince d'Orange. — Bruit d'une nouvelle assemblée des confédérés à Saint-Trond, sous prétexte de déclarer qu'ils ne se contentent pas de la réponse du Roi, mais, dans le fait, pour décider le massacre des prêtres et l'expulsion des catholiques. — Fermeté montrée par le comte de Mansfelt dans l'accomplissement de son devoir, et manière dont il a répondu à une espèce de défi de Louis de Nassau. — Noircarmes a écrit à Berlaymont, pour qu'il informât la duchesse de l'adhésion du comte d'Egmont à la confédération. — Envoi d'une liste de marchands espagnols et autres ayant embrassé la nouvelle religion, et possédant des biens à Séville, où l'on pourrait les confisquer (1). (*Ital.*)

Liasse 530.

477. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1566. (En chiffre.)* Elle exprime sa sollicitude, au sujet de la nouvelle, qu'elle a reçue par la voie de don Francès de Alava, que le Roi a eu cinq accès de fièvre tierce, et qu'on lui a pratiqué deux saignées. Elle espère être bientôt avertie du rétablissement de S. M., et croit, en attendant, devoir garder la chose secrète. — Elle vient d'être informée, à l'instant même, que le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes doivent se rencontrer entre Bruges et Anvers. Elle a donné ordre de les suivre, pour surveiller leurs menées, bien qu'on ne puisse espérer d'apprendre de sitôt ce qui se passera entre eux. (*Ital.*)

Liasse 530.

478. *Rapport de François de Halewin, seigneur de Zweveghem (2), envoyé*

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CI.

(2) François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, gentilhomme de la chambre

par la duchesse de Parme au duc de Clèves.... (septembre 1566). Ce prince venant d'essuyer un accident très-sérieux, il n'a pu le voir; il a eu audience de son conseil, qui lui a manifesté les meilleures intentions pour le service du Roi, mais qui n'a pas répondu, comme il l'eût désiré, à la demande qu'il avait été chargé de lui faire, et qui consistait à empêcher les gens de guerre, que les rebelles auraient levés, de passer par les pays du duc et par la Westphalie. — Le 21 septembre, jour de Saint-Mathieu, passant par Weert, Zweveghem trouva l'église entièrement désolée. Un ministre vieux, accoutré d'un manteau de drap noir, faisait le prêche, auquel assistaient la comtesse de Hornes l'ancienne, et la jeune, femme de M. l'amiral (le comte de Hornes), qui menèrent le ministre dîner au château. — Les cordeliers avaient été expulsés de leur couvent. On vendait publiquement, au profit des pauvres de la ville, leurs provisions et les meubles de la maison. — La comtesse douairière avait appliqué à son profit les maison, édifices et héritages, disant qu'ils avaient été donnés au couvent par ses prédécesseurs. — Après que le duc de Clèves lui eut fait faire la réponse mentionnée ci-dessus, ce prince se plaignit d'avoir été soupçonné à Bruxelles de favoriser les hérésies, et il lui échappa de dire : « Plût à Dieu que le prince » d'Orange prit autant de peine pour apaiser les troubles, qu'il a fait pour les » émouvoir, et quelques autres seigneurs aussi! » (Franc.)

Liasse 331.

de la duchesse (voy. ci-dessus, p. 301). Sa lettre de créance, en date du 18 septembre 1566, est aux Archives de Bruxelles. Dans une lettre française au Roi, du 27 septembre (*inédite*), que nous possédons aussi, la duchesse disait : « J'ay envoyé un gentilhomme mien, nommé » Zweveghem, vers le duc de Clèves, pour l'advertir de tout ce que passe icy, le priant que, » pour la voisinance, alliance, et que en cecy y alloit la cause commune de tous princes, il ne » veuille souffrir quelques gens de guerre estre levez en ses pays, ny passer par iceulx, pour » venir contre Vostre Majesté..... »

Le 10 octobre, la duchesse écrivit au Roi que le duc de Clèves avait manifesté son contentement de la mission donnée au seigneur de Zweveghem; qu'il avait reconnu que plusieurs sujets des Pays-Bas avaient violé l'obéissance qu'ils devaient à leur prince; qu'il avait promis, s'ils allaient plus loin qu'il ne convenait au service de Dieu et à la conservation des États de tous princes, de n'oublier jamais ses obligations envers le Roi; qu'il avait aussi témoigné son chagrin de l'opinion, où l'on avait été, qu'il eût pris part à la confédération, etc. Il avait, selon la demande de Zweveghem, rendu un édit qui défendait à ses sujets de prendre les armes, ou de favoriser les ennemis du Roi: mais, quant à empêcher d'autres gens de passer par ses terres, il y avait trouvé des difficultés. (*Lettre inédite.*)

479. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1566.* Il retrace les événements des mois de juillet et d'août : l'assemblée des confédérés à Saint-Trond ; le saccagement des églises et monastères ; l'accord fait par la duchesse de Parme avec les confédérés ; l'accroissement des prêches, qui l'a suivi ; la licence qui règne à Anvers, où se vendent publiquement tous livres hérétiques, portraits scandaleux contre l'inquisition, contre la messe, contre le sacrement, etc. — Heureusement, dit-il, que le roi de France se montre contraire aux hérétiques des Pays-Bas. — Quoique S. A. ne cesse de supplier le Roi pour sa venue, on craint que ceux d'Espagne n'en détournent S. M., en lui faisant croire qu'il pourra être obvié aux maux sans sa présence, D'Assonleville dit qu'ils s'abusent grandement en cela : il rappelle que l'Empereur, en une occasion moins grande, lorsque la ville de Gand était à demi *tumultuée*, n'hésita pas à exposer sa personne, en se remettant à la foi d'un prince qui avait été autrefois son prisonnier, etc., etc. (*Original en français, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 531.

480. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 28 septembre .... (1566).* Il a appris que George Van Holl ne fera point de levées pour les confédérés. Il croit qu'on pourrait l'attirer au service du Roi. (*Trad. esp.*)

Liasse 532.

481. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 30 septembre .... (1566).* L'électeur de Saxe, le comte palatin et le landgrave sont coalisés avec les confédérés des Pays-Bas. — Il y a en Allemagne tant de ligues et de desseins contre le Roi, qu'il craint que ces provinces ne se perdent, si S. M. n'y vient promptement. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 532.

482. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 1<sup>er</sup> octobre 1566.* Au moment où sa dépêche du 22 septembre allait partir, il a reçu les lettres de la duchesse du 13 septembre. — Il apprend avec peine que les affaires ne s'améliorent point aux Pays-Bas. — Il approuve qu'elle n'ait pas montré sa lettre du 22 août (1) au conseil, — Il lui recommande beaucoup d'économie dans l'emploi des deniers qu'il lui envoie, et surtout de les faire servir au

(1) Lisez : 24 août. Voyez ci-dessus, p. 457, note 1.

remède des maux causés par les sectaires. — Le conseil, qu'on a donné à la duchesse, de ne pas mettre en *wachtgeld* des gens de guerre allemands, n'a pas été sage : il faut, au contraire, qu'elle le fasse, et le Roi l'autorise même à lever de l'infanterie et de la cavalerie, si la nécessité lui en est démontrée. — Puisqu'elle n'a pu s'empêcher d'envoyer le comte d'Hooghstraeten à Malines, il sera bien que dorénavant elle n'envoie point, dans les villes catholiques et fidèles, des hommes pernicious (*dañados*). Si elle n'en trouvait point qui convinssent, parmi les seigneurs principaux, elle pourrait en choisir parmi ceux d'un rang inférieur, pourvu qu'ils fussent catholiques. — Dans le cas où elle apprendrait que le comte de Hornes, à Tournay, et le comte d'Hooghstraeten, à Malines, ne se conduiraient pas, comme ils le doivent, dans le gouvernement de ces villes, et pour le maintien de la religion, elle tâcherait, avec prudence et dextérité, de les retirer de là, en les employant ailleurs, où ils ne pussent nuire ni au service de Dieu, ni au sien : de manière, toutefois, qu'ils ne soupçonnassent pas la raison pour laquelle cela se ferait, ou que l'on se défie d'eux.

Dans un post-scriptum de sa main, le Roi dit à la duchesse : « Il est d'une  
 » grande importance que ceux qui ne sont, comme ils devraient être, pour le  
 » service de Dieu et le mien, n'aillent pas dans les provinces et villes qui sont  
 » restées bonnes. Vous tiendrez donc la main à ce que cela s'évite autant que  
 » possible, pour le mal qu'ils peuvent faire à ce qui est bon. »

Liasse 532.

483. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 1<sup>er</sup> octobre ... (1566).* L'Empereur a écrit à George Van Holl et à Hilmar (Van Munchausen) des lettres par lesquelles il leur interdit, sous peine de rébellion, de lever des gens pour les gueux. Ils y ont en conséquence renoncé. (*Trad. esp.*)

Liasse 532.

484. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 3 octobre ... (1566).* Quatre personnages principaux des Pays-Bas ont chacun un régiment d'Allemands. — Le prince de Condé s'est allié avec les gueux. — Brederode est à Viane, avec la plupart de ceux qui furent les principaux saccaeurs des églises. — Quand le comte de Culembourg ordonna de détruire les autels dans cette ville, il fit porter à dîner dans l'église, où il mangea avec sa

compagnie. Ils y commirent mille irrévérences envers le Saint-Sacrement, et une chose horrible, qui fut de le donner à manger à un perroquet. (*Trad. esp.*)

Liasse 532.

485. *Lettre du marquis de Berghes et du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Ségovie, le 4 octobre 1566.* Ils ont appris avec déplaisir, par la lettre de la duchesse, du 24 septembre, les désordres qui ont eu lieu à Valenciennes, Tournay et ailleurs. — Le Roi répond à la duchesse ainsi qu'elle le verra. (*Franç.*)

Liasse 533.

486. *Lettre du seigneur de Chantonay à la duchesse de Parme, écrite de.... le 5 octobre 1566.* Il répond à la lettre de la duchesse du 4 août. — L'Empereur lui a promis de tenir la main à ce qu'il ne se fasse dans la Germanie aucune levée contre les Pays-Bas.

Liasse 531.

487. *Lettre du seigneur de Chantonay à madame de Parme, écrite de.... le 11 octobre 1566.* L'Empereur a été informé que ni George Van Holl, ni Hilmar de Munchausen, ne faisait aucune levée. Outre cela, ledit Hilmar lui a écrit qu'il se reconnaissait pour serviteur et pensionnaire du Roi. — L'Empereur voudrait que madame de Parme, y étant autorisée par le Roi et les confédérés, le prit pour médiateur; alors il ferait toutes les publications en Empire, que l'on voudrait, et écrirait à tous les princes et états en particulier...

Liasse 531.

488. *Mémoire présenté au Roi par Fabio Lembo, envoyé de la duchesse de Parme, sans date .... (octobre 1566).* Il contient plusieurs extraits de lettres écrites à Lembo par la duchesse, en date des 13 et 27 septembre 1566, avec charge de communiquer au Roi les faits qu'ils renferment, et qui sont relatifs aux affaires des Pays-Bas, ainsi qu'à la conduite des seigneurs (1). (*Ital.*)

Liasse 330.

489. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 octobre 1566.* Elle se félicite d'avoir appris que le Roi est délivré de sa fièvre. — Elle envoie à S. M. une lettre que lui adresse l'Impératrice, quelques extraits

(1) Voyez le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n° CII.

de lettres du duc Éric de Brunswick et du comte de Meghem, au sujet des nouvelles d'Allemagne; quelques particularités sur ce qui se passe à Anvers, et enfin, la lettre en chiffre, qui suit, avec prière de n'en confier le déchiffrement qu'à des mains sûres. (*Ital.*)

Liasse 330.

490. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 octobre 1566.* Les affaires des Pays-Bas empirent de jour en jour; la duchesse s'en réfère à cet égard à ses lettres en français (1). — Elle sait à quoi s'en tenir à présent sur les projets de partage qu'on a formés pour ces provinces : on lui a dit que la Frise et l'Overysse seraient pour le duc Auguste de Saxe; la Hollande, pour Brederode. La Gueldre se partagerait entre le duc de Clèves et le duc de Lorraine. Le Brabant, à ce qu'on présume, serait pour le prince d'Orange. La Flandre, l'Artois, le Hainaut seraient pour le roi de France; mais, en ce cas, la duchesse pense que le comte d'Egmont en voudrait être gouverneur perpétuel. — Tout cela lui vient de bon lieu, et, quoiqu'elle ait peine à y croire, son devoir lui impose l'obligation d'en rendre compte au Roi. — Elle a appris aussi que les confédérés ont envoyé des députés (dont les noms auront été remis au Roi par Lembo) dans toutes les provinces, pour y enrôler et y faire tenir à leur disposition des troupes, qui serviront à l'accomplissement de leurs desseins. — Elle tient du comte de Meghem qu'un ritmaitre, nommé Westerhol (2), fait en Allemagne une levée de 1,200 chevaux, en vertu d'une commission délivrée et signée à Anvers par le prince d'Orange, et que celui-ci, parlant de la venue du Roi, a dit que, s'il était accompagné de gens de guerre, on ne lui permettrait l'entrée, qu'à certaines conditions, nettement définies. — On continue de recevoir avis que les huguenots de France veulent prêter appui à ceux des Pays-Bas, et qu'ils leur donneront 4,000 chevaux et trente enseignes de gens de pied, dont la levée se fera en Allemagne, pour ne pas contrevenir à l'édit par lequel le roi de France a défendu, dans son royaume, d'aider les sectaires et rebelles de ces provinces. — Brederode a fait enlever les images des églises dans

(1) Il y a des lettres de la duchesse, en français, des 10, 12, 14 et 16 octobre. Toutes sont inédites.

(2) Voyez les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 206 et 256.

sa terre de Viane : ce qui, dit-on, a eu lieu au son du fifre et du tambour ; il a déjà enrôlé 400 soldats, et il doit faire lever jusqu'à huit enseignes de gens de pied. Les commissions sont signées en son nom, et pour les seigneurs et chevaliers de l'Ordre, afin de maintenir la parole de Dieu dans ces États. —

— Demande d'argent au Roi, pour continuer d'entretenir à Bruxelles, de même que dans les autres villes, les soudoyés pris dans la bourgeoisie, lesquels, si l'on ne les paye, se sépareront, et laisseront le champ libre aux excès des malveillants. — Il y a huit ou dix jours, que le comte d'Egmont vint à Bruxelles, pour exposer au conseil ce qu'il avait fait en Flandre : c'est, du moins, ce qu'il dit à la duchesse. Il n'y resta que deux jours. Le soir, avant son départ, il instruisit la duchesse qu'il allait à un rendez-vous du prince d'Orange qui lui avait écrit, voulant l'entretenir, à ce que croyait le comte, du soupçon, conçu par lui, qu'on cherchait à le tuer par ordre du Roi, et de l'aveu de la duchesse. Elle dit à d'Egmont qu'il devait désabuser le prince à cet égard. En preuve de la confiance que le Roi et elle mettaient dans le prince, elle allégua la lettre que S. M. lui avait écrite de sa main. Elle ne lui dissimula pas toutefois que le prince avait donné occasion à ses ennemis de répandre les bruits qui couraient sur son compte, en gardant sans cesse auprès de lui son frère, qui était l'auteur de tous les troubles du pays. — Egmont lui parla encore du dessein, qu'on prêtait au Roi, d'arriver aux Pays-Bas, avec une forte armée d'Espagnols et d'Italiens, pour châtier les seigneurs, et d'un nouveau serment qu'elle aurait fait prêter, par tous les gouverneurs des places fortes de l'Artois. Elle répondit sur ces deux points comme il convenait. — Elle aurait bien voulu pouvoir détourner le comte d'aller trouver le prince ; mais elle jugea que c'était déjà un parti arrêté dans son esprit. — L'entrevue eut lieu à Termonde, entre le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hooghstraeten, le comte Louis et d'autres confédérés. — La duchesse croit que d'Egmont était principalement venu à Bruxelles, en vue de déterminer Mansfelt à y assister. — On y traita des moyens d'empêcher le Roi d'arriver en force aux Pays-Bas, et de ceux qu'il y aurait à employer pour faire passer ces provinces sous la domination de l'Empereur. — La duchesse prévient le Roi qu'il ne lui est rien écrit des Pays-Bas, qui ne soit bientôt connu autour d'elle : elle ajoute que des copies de lettres adressées par elle à S. M. ont été envoyées à Bruxelles ; que quelques originaux même y sont revenus. Le préjudice qui peut en résulter pour le service du Roi la détermine,



bien plus encore que des considérations personnelles, à prier S. M. d'ordonner qu'à l'avenir ses lettres soient brûlées, ou qu'elles soient gardées d'une manière sûre. On se vante de savoir tout ce qui se dit en public, ou en secret, et le prince d'Orange a avoué lui-même au conseiller d'Assonleville qu'il en coûtait annuellement une grosse somme, pour être tenu si bien au courant. — Le comte de Mansfelt a montré très-secrètement à la duchesse une lettre que lui écrivit le comte d'Egmont, de main propre, après l'entrevue de Termonde, et la réponse qu'il y a faite. Cette lettre avait pour objet de persuader à Mansfelt qu'il devait faire cause commune avec les autres seigneurs. Le comte d'Egmont lui reprochait d'avoir, sans cause, déserté leur parti; il se plaignait très-vivement de la duchesse; il lui disait qu'à Termonde, les seigneurs présents avaient confronté les avis que chacun d'eux avait reçus en particulier, et qu'il en était résulté que l'intention du Roi était de faire couper la tête au prince d'Orange, au comte de Hornes, à lui, comte d'Egmont, et à Mansfelt. Dans sa réponse, ce dernier a justifié sa conduite, et a engagé M. d'Egmont à l'imiter. — Avant son arrivée à Bruxelles, le comte d'Egmont avait, de son autorité, fait convoquer les quatre membres de Flandre à Bruges, pour qu'ils présentassent requête à la duchesse, afin d'obtenir la réunion des états généraux; cette requête ne lui est pas encore parvenue, à cause de quelques changements que le magistrat de Gand a voulu qu'on y apportât. — La saison avancée ne permettant pas au Turc de rester plus longtemps en campagne, la duchesse engage le Roi à se servir de l'armée de l'Empereur, pour soumettre les révoltés des Pays-Bas, parti qui offrira ce double avantage: qu'il en coûtera moins, et que les troupes de l'Empereur, venant à être licenciées, ne seront pas enrôlées par les confédérés et les sectaires. — La duchesse donne avis au Roi que le comte de Hornes a envoyé un de ses gentilshommes en Espagne, pour se plaindre du serment qu'elle a fait prêter au seigneur de Moulbais, gouverneur du château de Tournay. — Revenant sur ce qu'elle a dit plus haut de l'assemblée des quatre membres de Flandre, elle mande au Roi que, selon ce qu'elle apprend, leurs députés arriveront à Bruxelles sous trois jours, pour lui faire des remontrances sur l'état du pays: elle croit que, sous le même prétexte, les autres provinces enverront aussi les leurs en cette ville, et que, lorsqu'ils s'y trouveront tous, ils pourront prendre quelque grave résolution. Elle n'est pas sans soupçon que tout cela a été concerté dans l'assemblée de Termonde, d'autant plus que, depuis son retour de celle-ci, le comte d'Egmont a

sans cesse dans la bouche que le seul moyen d'apaiser les troubles du pays, est l'assemblée générale des états. — La duchesse envoie au Roi copie d'une lettre qu'on prétend lui avoir été écrite par don Francès de Alava contre les seigneurs (1), tandis qu'il n'a jamais écrit, ni elle jamais pensé choses pareilles, de manière que ce ne peut être là qu'un moyen inventé pour la rendre odieuse. Elle lui envoie également copie de la lettre qu'elle a écrite à ce sujet audit don Francès (2). (*Ital.*)

Liasse 530.

491. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 octobre 1566.* Elle accuse la réception des lettres du Roi, dès 22 septembre et 3 octobre (3). — Elle expose le besoin d'argent qu'elle éprouve, pour subvenir à l'entretien des 10,000 hommes d'infanterie et des 3,000 chevaux qui vont arriver, et dont la présence est absolument nécessaire dans la crise actuelle. (*Ital.*)

Liasse 530.

492. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 16 octobre 1566.* Nonobstant toutes les fatigues et peines qu'elle essuie, elle ne s'aperçoit d'aucune amélioration. Les choses vont, au contraire, de mal en pis. — Le pays est menacé d'une ruine prochaine et totale. — Elle craint un massacre des catholiques par les sectaires, et le pillage des riches. — Elle les prie de faire des instances auprès du Roi, pour sa prompt venue, pour la convocation des états généraux, et pour l'envoi d'une bonne somme de deniers. (*Franç.*)

Liasse 535.

493. *Lettre autographe de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 16 octobre 1566.* Madame de Parme informe si particulièrement le Roi de ce qui se passe, que S. M. n'en saurait être mieux instruite que par elle. — M. d'Egmont vint à Bruxelles, il y a quatre jours. La seconde fois qu'il assista au conseil, il se mit à causer avec Armenteros, pendant que Madame

(1) Voyez ci-dessus, p. 455.

(2) Voyez le texte de la lettre de la duchesse au Roi, dans la *Correspondance*, n° CIII.

(3) Il y a deux lettres du Roi, en français, du 3 octobre. Elles ont été publiées par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 459 et 461.

donnait audience au comte de Mansfelt. Ce qu'il lui dit, ce furent des plaintes et encore des plaintes sur la défiance que le Roi et Madame avaient de lui, et sur le tort qu'on lui avait fait et qu'on lui faisait chaque jour. — Armenteros lui rappela ce que peu auparavant Madame lui avait dit : que, tandis que le Roi venait de lui écrire de sa main une lettre si bienveillante, il ne pouvait avoir de motif de penser qu'on se défiât de lui. — Il répliqua qu'il savait bien ce qu'il disait, et qu'Armenteros le savait bien aussi. — Armenteros lui ayant alors parlé de ce qui s'était publié, savoir : que, deux heures après son départ d'Ypres, on y avait saccagé les églises, il répondit que, non deux heures, mais deux jours après qu'il avait quitté cette ville, la sédition avait éclaté; qu'il n'aurait pu la prévoir; que d'ailleurs il était là seul avec sa maison; qu'il ne s'en était pas excusé auprès du Roi, parce qu'il ne se sentait pas coupable; que c'était à Madame à l'excuser; qu'enfin, il s'étonnait beaucoup qu'Armenteros, qui connaissait son zèle pour le service de Dieu et du Roi, prêtât l'oreille à de telles calomnies. — Ils échangèrent encore divers propos. Armenteros lui rappela que, lorsque madame de Parme l'envoya (Armenteros) en Espagne, il (Egmont) demanda qu'Armenteros dit et certifiât au Roi que, pour le service de Dieu et le sien, et pour la défense de l'ancienne et catholique religion, il exposerait toujours sa vie et sa fortune; que, si son propre fils ou frère faisait quelque chose contre elle, il le jetterait dans le feu, de ses propres mains. — Le comte répondit que, quoi que les circonstances fussent bien différentes, il était prêt à faire son devoir dans toutes les occasions qui se présenteraient. — Armenteros a rapporté cette conversation à Madame. — Il prie Antonio Perez de rendre le Roi attentif au discours de d'Assonleville, que Madame lui envoie, sur ce qui s'est passé entre lui et le prince d'Orange, etc. (1).

Liasse 531.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CIV.

On lit, dans une lettre française de la duchesse de Parme au Roi, en date du 10 octobre (*inédite*), que, quelques jours auparavant, elle avait envoyé deux fois le conseiller d'Assonleville à Anvers, vers le prince d'Orange. C'est sans doute sur ces deux voyages, que d'Assonleville avait rédigé le discours dont il est question ici. Je n'ai pas trouvé cette pièce importante à Simancas; mais voici ce que contient une autre lettre française de la duchesse au Roi, en date du 12 octobre (également *inédite*), que renferment nos Archives :

« J'envoie à Votre Majesté, cy encloz, certain discours, que le conseiller d'Assonleville a fait, par ma charge, de ce que passa entre le prince et luy, tant en son premier que second

494. *Lettre de la duchesse de Parme à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 25 octobre 1566*, A Anvers, les sectaires ont commencé à saccager les églises. La canaille s'étant réunie en grand nombre, avec l'intention de chasser les ecclé-

» voiaige; lequel m'a semblé estre de conséquence, et ne pouvoir venir à service de Vostre  
» Majesté.

» J'adjousteray à cecy : comme le conte d'Egmont m'avoit dit, à son retour, que le prince  
» d'Oranges lui avoit dit qu'il avoit eu divers advissemens que Vostre Majesté le vouloit faire  
» tuer, et que moy en estois consentante et participante, je donniz charge audict d'Assonle-  
» ville d'avertir de ce ledict prince, et de luy remonstrer qu'il s'abusoit grandement de croire  
» à tels propos, qui estoient si malheureusement controuvez par meschans gens, qui ne de-  
» mandent que le nourrir en diffidence de Vostre Majesté, pour, par ce moyen, retarder le  
» service qu'il lui doibt faire, et qu'il debvroit cognoistre Vostre Majesté pour prince juste,  
» élément et bening, qui oncques n'a esté veu faire chose par tyrannie, violence ny sang,  
» comme toutes ses actions le peuvent tesmoigner; mesmes se devoit ledict prince souvenfr  
» combien Vostre Majesté l'avoit chiéry et aymé, luy aiant encoires dernièrement escript let-  
» tres de sa propre main, toutes pleines de faveur et courtoisie, comme aussi moy, je l'avois  
» tousjours aymé comme mon propre frère ou enfant : par quoy faisoit tort à Vostre Majesté,  
» moy et à luy-mesmes de se persuader telles choses. A ceste cause, le requérois de mettre  
» hors de fantazie cecy, afin que riens ne l'empescha à faire sondict devoir, comme Vostre  
» Majesté et moy avions en luy la confiance : ce que luy a déclaré icelluy d'Assonleville. Et  
» à cela a respondu ledict prince : que ce que ledict conte d'Egmont m'avoit dict estoit véritable,  
» et qu'il en avoit eu plusieurs et divers advissemens, demandant audict d'Assonleville si  
» je ne luy avois point dict que ledict conte d'Egmont se plaignoit que l'on luy vouloit aussi faire  
» le mesme. A quoy il respondit que ne luy avois dit, quant à ce, aucune chose. Lors ledict  
» prince dict que c'estoit aussi bien dudict conte de Hornes que de sa personne, et qu'ilz le sa-  
» voient bien tous; mesmes, que l'on disoit en Espagne que l'on les devoit faire maltraïtter.  
» A quoy répliqua ledict d'Assonleville qu'il ne failloit prendre regard à ce que disoit le peuple  
» en Espagne, qui n'avoit puissance ny de vye ny de mort contre ces seigneurs, et si ce bruit  
» estoit par delà, que icelluy prince pouvoit considérer ce que luy-mesmes aultresfois en avoit  
» dict au conseil, et que avoit, en sa présence, répété le marquis de Berghes, des présump-  
» tions et argumens qui militoient contre luy, principalement pour le conte Loys, son frère, que  
» l'on disoit se mesler de ces affaires; et, comme l'on voyt présentement ce désordre si grand,  
» l'on en demandoit à ceulx que sembloient non y avoir résisté. Respondit ledict prince qu'il se  
» souvenoit de ce que estoit passé audict conseil; et, quant à luy, il estimoit bien donner raison  
» à Vostre Majesté de toutes ses actions, et du service qu'il luy avoit fait de garder que plus  
» grand désastre, oultrage et sacq n'estoient advenus en ce pays par les sectaires, lesquels, passé  
» longtems, avoient volonté et intention de non-seulement faire les saccagemens des églises,